

TRAVAUX DEVANTURE COMMERCIALE

Les travaux éligibles à l'aide aux devantures commerciales sont exclusivement extérieurs. Ils sont présentés ci-dessous :

- Menuiserie extérieure, y compris vitrerie en remplacement ou en rénovation,
- Occultation, à l'exclusion des seuls travaux de mise en sécurité,
- Système de rétro-éclairage ou éclairage indirect pour les enseignes à faible consommation énergétique,
- Traitement des seuils en pierre de pays,
- Peinture ou enduits extérieurs,
- Bâches, auvent, corbeille,
- Restauration d'éléments architecturaux remarquables ou identitaires,
- Habillages / encastrement de réseaux et câblages, suppression des réseaux non utilisés,
- Amélioration des descentes d'eau.

Les travaux financés seront obligatoirement réalisés en fourniture et pose par des artisans ou entreprises inscrits au registre du commerce ou au répertoire des métiers.

PERIMETRE DE L'OPERATION

Le périmètre d'application de ce dispositif reprend le périmètre centre-bourg défini dans la convention « Opération de Revitalisation du Centre Bourg de Marvejols et de Développement du Territoire de la communauté de communes du Gévaudan » qui vaut OPAH. Seuls les immeubles construits avant 1948 localisés à l'intérieur du périmètre de l'opération seront retenus. Une zone d'intervention prioritaire a été définie sur les rues de la République, Jean Roujon, de la Laine et la rue Carnot (de la place Cordesse à la rue de la République), ainsi que sur les places Cordesse, Chanelles et Soubeyran.



MONTANT DE LA SUBVENTION

L'aide allouée sera de 50% des travaux retenus plafonnée à 2 500€ par projet situé dans l'espace commercial prioritaire : rue de la République, rue Jean Roujon, place Cordesse, rue Carnot (de la rue de la République à la place Cordesse), Place Chanelles, Place du Soubeyran et rue de la Laine.

L'aide allouée sera de 30% des travaux retenus plafonnée à 1 500€ par projet situé sur les reste du territoire du centre bourg .



« REVITALISATION DU CENTRE-BOURG » TRAVAUX DEVANTURE COMMERCIALE

Dossier de demande d'une subvention municipale

NE PAS REMPLIR (réservé à l'administration)

- Numéro de dossier :
- NOM :
- Prénom :
- Date de dépôt :
- Maison construite avant 1948
 oui
 non
- Périmètre « centre-bourg »
 oui
 non
- Périmètre prioritaire
 oui
 non
- Décision de la commission du.....
 favorable
 défavorable
- Versement : enveloppe 20.....

PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE

Tout propriétaire sollicitant une subvention communale pour la restauration d'une devanture commerciale devra constituer un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Le formulaire de demande, (ci-contre) rempli et signé,
- Une attestation de propriété ou accord du propriétaire accompagné du bail commercial, ou un projet de bail ou d'achat (en attente de transmettre les actes finaux),
- La fiche technique et d'engagement dûment signée (établi par la Commune et le UDAP),
- Un devis descriptif, estimatif détaillé des travaux de devanture, effectué par une entreprise qualifiée (faire ressortir le montant des travaux subventionnables²),
- Un Relevé d'Identité Bancaire,
- Une notice technique des travaux (faisant apparaître les types et caractéristiques des matériaux utilisés),
- Une présentation de l'activité.
- Un plan de la devanture,
- Un plan de situation (extrait cadastral),
- Une photo couleur de la devanture,
- Une copie de l'arrêté du Permis de Construire ou de la Déclaration Préalable et de l'avis de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP),
- Une copie des accords des aides déjà obtenues,
- L'autorisation d'enseigne délivrée par la Préfecture.

A la fin des travaux :

- Une photo couleur des travaux réalisés,
- Les factures acquittées,
- Une copie des notifications de paiement des autres financeurs.

Le dossier est à déposer en **un exemplaire** complet en Mairie auprès du service urbanisme qui l'instruit. Il est ensuite examiné devant une commission habilitée.

Sur présentation de l'ensemble des documents et après vérification des travaux, il est procédé au paiement de l'aide.

2 Liste des travaux subventionnables au dos du formulaire

DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE

Je soussigné(e) :

NOM : Prénom :

Adresse :

Numéro Tel :

Propriétaire

Autre (Précisez) :

De l'immeuble :

Adresse :

Référence(s) cadastrale(s) :

demande à bénéficier d'une subvention communale pour la restauration de la devanture commerciale.

Je m'engage à respecter les prescriptions de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France et à ne pas débuter les travaux avant l'accord du Maire.

Fait à MARVEJOLS le :

Signature précédée de la mention manuscrite :
« pour engagement »

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à instruire la demande d'aide municipale. Les destinataires des données sont le service urbanisme, et les membres de la Commission municipale d'attribution des aides. Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à Mairie de Marvejols - 9, Avenue Savorgnan de Brazza - 04 66 32 00 45 - contact@ville-marvejols.fr ou son DPO : dpd@cdg48.fr